

Délibérations du Vendredi 27 février 2026

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **Vendredi 27 février 2026, 09h15**, en salle du Conseil, bâtiment 1 (PDA)

Sous la présidence de Stéphane Cadiou, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 25

Étaient présents :

Collège A : Jérôme DARMONT, Stéphane CADIOU, Françoise ORAZI, Raphaël MINJARD, François-David CAMPS, Salomé DEBOOS ;

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Erica DUMONT, Quentin MAGOGÉAT, Marie-Karine LHOMME, Pascale COLLIOT ;

Collège BIATSS : Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Mathias CHASSAGNEUX, Olivier DAMOUR ;

Personnalités extérieures : Fleur GUY ;

Usagers/ères : Tao MOUNIER, Bérénice DONZE, Perrine RULLIER, Léo MATHEY-MAGLIA, Célia PASCALE ;

Représentés : Sarah CORDONNIER, Eva Marie GOEPFERT, Salem KHCHOUM, Béatrice PIOTROWICZ, Anne-Charlotte PASQUIER-DESVIGNES ;

Invités : Emilie VAYRE, Catherine LEROUX, Ghislaine FERNANDEZ, Tiphaine ANELLI, Norbert MEYSSIREZ ;

Invités permanents : Laure DESCAMPS, Stéphanie PATFOORT, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX, Jonathan BEL.

AVIS

LISTE DES MENTIONS POUR L'ACCREDITATION 2027-2031

02 – Liste des mentions pour l'accréditation 2027-2031

Nous devons donner un avis sur cette liste, car elle doit être déposée au 1^{er} avril 2026 sur la plateforme FRESQ, accompagnée d'une note stratégique de 4 pages.

Le nombre de mentions a très peu évolué au final. Ce qui évolue, ce sont des parcours.

Pour la licence, nous nous prévalons d'une mention supplémentaire : en effet, si la mention Administration Publique (AP) ferme, nous ouvrons les mentions Professorat des Ecoles et Etudes Européennes et Internationales.

Pour les Licences Professionnelles (LP), nous fermons 4 mentions : Activités juridiques contentieux et recouvrement, Métiers du BTP, Métiers de la communication et Gestion des opérations de marchés financiers et de réseau (GOMFIR). L'HCERES a indiqué, pour les LP, qu'il n'y avait pas assez d'adossesment à la recherche, et une professionnalisation peu aboutie, ce qui paraît contradictoire.

Pour les masters, seule la mention Sciences des religions, co-accréditée avec l'Université Jean Moulin Lyon 3, ferme. Deux

changements d'intitulés de mentions de master en psychologie sont à signaler.

Il y a donc une très grande stabilité de l'offre de formation au niveau des mentions. Celles qui ferment sont toujours le fruit d'une concertation, et non une imposition. Elles ont toutes été discutées au regard d'un certain nombre de critères. La plupart des fermetures ont même été proposées par les composantes.

Présentation de la motion Solidaires Étudiant-e-s Lyon :

Lors de la lecture des documents de préparation de cette commission à la formation et à la vie universitaire, nous avons constaté avec consternation que la licence professionnelle : Métiers de la communication, conduite de projets et logiciels libres n'était pas proposé à la reconduction de l'offre de formation 2027 – 2031. Nous est alors venue une question qui nous brûlait les lèvres : où est passée la mission de transmission des savoirs et d'émancipation de l'Université ?

Une licence professionnelle pionnière.

Depuis 2008, soit 18 ans cette année, la licence professionnelle CoLibre fait figure de formation visionnaire et pionnière dans le domaine du logiciel libre en étant l'une des rares formations à proposer de faire de la question du logiciel libre, une question centrale dans les méthodes d'enseignements. Encore aujourd'hui, en-dehors des rares formations relevant exclusivement du champ de l'informatique et des télécommunications, cette licence professionnelle est la seule à proposer un tel cadre d'enseignement.

Cette licence répond à de vrais besoins qui s'ancrent dans l'actualité de ces dernières années. Elle promeut par exemple la souveraineté numérique, en utilisant des logiciels pouvant être déployés et développés localement, sans dépendre nécessairement d'une entreprise étrangère. Elle répond à un impératif écologique et social en permettant des usages logiciels plus raisonnés et frugaux en luttant contre l'obsolescence programmée et les obésiciels qui sont un enjeu majeur pour de nombreux acteurs économiques face à l'injonction de Microsoft de changer de matériel pour accéder aux nouvelles versions du système d'exploitation Windows. Elle propose également de réduire la division genrée dans des types de formation historiquement féminisées en communication et masculinisées pour l'informatique, alors même que le secteur du logiciel libre est encore largement dominé par les hommes dans le monde (90% selon une enquête pour Télécom Paris en 2022), à laquelle s'engage l'université au travers des politiques menées par la mission égalité entre les hommes et les femmes. Enfin, elle permet de redonner aux étudiant-e-s les capacités de maîtriser leurs usages informatiques en leur apprenant à les comprendre et à réaliser des choix éclairés grâce à cette compréhension.

Des retombées certaines au niveau des activités liées au logiciel libre locaux.

CoLibre est historiquement liée à différents acteurs majeurs du logiciel libre français et plus particulièrement régionaux. Ses étudiant-e-s et ses ancien-ne-s étudiant-e-s participent activement à l'organisation d'événements libristes à portée régionale ou nationale (Campus du Libre, Journée du Logiciel Libre, RPLL voire AlpOSS à Grenoble ou le Capitole du Libre à Toulouse). Elle contribue également à alimenter les acteurs du libre local : certain-e-s ancien-ne-s étudiant-e-s adhèrent à des groupes d'utilisateurs de logiciel libre après leur diplomation et prennent des missions de bénévolat pour faire de la médiation numérique auprès de tous les publics (ex : ALDIL), d'autres trouvent des emplois en lien direct ou indirect avec les acteurs du libre ou de l'économie sociale et solidaire lyonnaise et de la région AURA. Ainsi, les membres du PLOSS-RA recrutent fréquemment des colibres parce qu'ils les savent formé-e-s à ce type de logiciels.

À l'heure où les entreprises et les collectivités se posent de plus en plus de questions sur leurs capacités de changement, et où l'on a vu des villes changer de paradigme (Échirolles, Lyon, etc.) pour passer sur des solutions libres et auto-hébergées, il est donc incohérent que cette formation soit fermée.

Au regard de ces différents éléments ainsi que de la note d'accompagnement de formation des maquettes, CoLibre répond plus que pleinement aux exigences fixées. Nous demandons que cette formation soit réintégrée au corpus des formations pour la période 2027-2031 et que l'Université tienne ses engagements de lutte contre toutes les formes de discrimination, d'émancipation et de traitement des objectifs sociaux, environnementaux et numériques de demain.

Question : Qu'est-ce qui a motivé cette fermeture de LP ?

Réponse : C'est une LP avec un seul étudiant avec un contrat en alternance sur 18. La personne qui porte ce parcours part à la retraite, sans savoir qui pourrait reprendre ce parcours. L'équipe pédagogique rencontrée à cette occasion a été sollicitée pour tenir compte de ces enjeux du logiciel libre dans les licences d'information-communication. La légitimité du projet n'est pas remise en question, c'est le format de LP qui n'était pas adapté.

Remarque : Dans la stratégie de l'ICOM, figure explicitement le logiciel libre, donc nous allons poursuivre dans cette voie, que ce soit en informatique ou en information-communication.

Remarque : Nous nous retrouvons tous sous Microsoft. Nous manquons d'une stratégie politique sur le long terme. Nous avons une DSI qui développe des outils basé sur le libre. Peut-être pourrions-nous réfléchir à des ponts avec notre propre DSI, l'ICOM, la politique de l'Université sur des développements, sur des solutions informatiques pour les services.

Remarque : Dans libre, il y a gratuit. Le prix des licences est élevé, le passage à une version supérieure nécessitant un changement de matériel (comme pour Windows 11) et précipitant des machines mises au rebus alors qu'elles auraient continué de fonctionner sous Linux ou sous d'autres systèmes, ce serait donc également une source d'économie pour l'Université.

Question : Pourquoi il n'y a pas les BUT dans la liste des mentions ? Peut-on les ajouter ?

Réponse : Oui nous les ajouterons.

Question : Y aura-t-il plus de place en formation initiale pour compenser les fermetures des LP ?

Réponse : Les capacités d'accueil sont prévues très largement par le rectorat, en fonction des mentions. Certains collègues préfèrent des baisses de capacité pour mieux accueillir leurs étudiants. Pour la mention information-communication, une demande de baisse est faite, parce qu'un autre établissement va ouvrir cette même mention. Pour l'instant, nous restons sur les capacités d'accueil assez similaires.

Question : Qu'est-ce qui explique de façon plus générale la fermeture des LP ?

Réponse : Pour les 4 mentions de LP que l'on ferme, il y en a 2 au sein de la FDJVD. Métiers du BTP avait un tout petit effectif, elle ne trouvait pas son public. La deuxième fermeture, nos collègues en droit proposent de l'intégrer dans une autre mention, pour en faire un parcours. Pour la mention Métier de la communication, c'est ce qu'on expliquait plus tôt. Pour la mention GOMFIR, c'était déjà acté. Concernant la mention de licence AP, c'est une proposition que l'on a formulée, car les universités proposant Droit et AP n'ont souvent pas AES en parallèle. Aujourd'hui nous avons trois mentions, dans une composante qui emploie beaucoup de vacataires, donc sous encadrée. La mention AP était très largement imbriquée avec le parcours de Droit Public.

Remarque : Il y a aussi la LP Montage qui va fermer, et le responsable explique que c'est parce qu'il ne trouve plus d'alternance et est en concurrence avec les BUT notamment.

Remarque : Il y a beaucoup de concurrence avec les établissements privés sur cette question des LP.

Réponse : De plus en plus les LP n'atteignent pas leur objectif de professionnaliser en trois ans leurs étudiants et de les insérer sur le marché du travail. Des poursuites d'études sont de plus en plus nombreuses, et donc les LP deviennent progressivement de la Formation Initiale (FI).

Suspension de séance demandée par la FSU

Présentation de la motion FSU :

Comme vous, les élus SNASUB-FSU savent.

Ils savent le désengagement de l'État dans les Universités,

Ils savent le fonctionnement chaque jour plus précaire des budgets de nos établissements publics depuis la LRU,

Ils savent les circonstances propres des Universités de SHS en général et de la nôtre en particulier, Ils savent les contraintes imposées par les CRE, PREF, et autres doux acronymes que l'Administration Déconcentrée de l'État nous assène comme des remèdes,

*Ils savent aussi les efforts de la Gouvernance pour construire une formation « soutenable ».
Ils savent, mais ils ne cautionnent pas ; et aujourd'hui, en instance collégiale, ils vous proposent de ne plus cautionner non plus.*

Le SNASUB-FSU dénonce :

Que la donnée de départ de la future accréditation soit calquée non pas sur les moyens votés en 2022 mais sur les moyens RH effectivement consommés, faisant ainsi fondre non pas de 3 ou 5% mais bien de 8, 15, voire parfois 20% le volume horaire maquetté par rapport à la précédente accréditation selon les formations ; avec les conséquences délétères que cela aura sur le service des collègues titulaires mais également celui des personnels vacataires déjà très fortement précarisés.

Que le chiffre soit devenu l'élément central qui préside à la construction de l'accréditation alors même que nos outils de pilotages ne permettent pas en l'état une granularité assez fine du calcul de nos moyens pédagogiques. Cela a pour conséquence une base de travail et d'échange instable, les personnels administratifs et pédagogiques s'épuisant en étant sans cesse confrontés à des aller-retours de données toutes moins fiables les unes que les autres.

Que le pilotage de l'accréditation soit axé quasi-exclusivement sur les notions de performance et d'économies budgétaires, et pas assez sur le dialogue et l'ambition pédagogique.

Derrière chaque HETD se cache une réalité : celle du parcours d'étudiants qui se verront proposer moins d'heures de cours et d'activités pédagogiques, celle du service d'enseignants qui construisent et font vivre leurs formations autour d'enseignements qui deviennent de simples variables d'ajustement ; en un mot, celle d'une communauté universitaire déjà à l'étiage et à qui l'on propose de se rencontrer moins encore.

La rengaine est connue, et la phrase martelée : « nous sommes tous dans le même bateau ». C'est une vérité indéniable, mais cela nous rend d'autant plus responsables collectivement de ne pas le faire couler.

Nous en appelons à la sagesse du commandement, et l'invitons à ne pas confondre la barre et la quille.

Nous demandons par conséquent un retour des enveloppes de formation au premier envoi effectué par les services de la DF dès que celui-ci est favorable, et un assouplissement uniforme et affirmé des contraintes du cadrage proposé.

Remarque : La règle de « on ne fait pas cours sans contrat » n'est certainement pas respectée dans tout l'établissement même si elle devrait l'être, et empêcher les cours de commencer quand les gens n'ont pas de contrat. Qui plus est, pour un cours donné, la personne a 6 ans pour réclamer sa paye. C'est à mettre en exergue sur ADE, qui devrait être rempli au plus juste, et pas sur des estimations.

Remarque : Il faut qu'en tant qu'instance, on réussisse à réfléchir si oui ou non on est engagé dans un processus qui consiste à diminuer de manière permanente le nombre d'heures de cours. Cela semble être le cas et c'est une politique bien plus large menée depuis des années. Il faudra donc s'exprimer fermement sur le sujet à un moment. C'est notre rôle en tant que CFVU de s'exprimer là-dessus, de faire une motion.

Remarque : Les master d'anthropologie sont en perte de vitesse à l'Université Lumière Lyon 2, dans d'autres universités, comme à Aix-Marseille, il y a plus de CM qu'ici. Il y a beaucoup d'étudiants en master qui demandent plus de CM, et dans la note de cadrage on indique qu'il y aura plus de TD. Il faudrait aussi voir et s'inspirer de ce qui se fait ailleurs.

Remarque : Il semble que les publics étudiants diffèrent d'une mention à une autre... Il y a aussi beaucoup d'étudiants qui ne veulent pas de CM de 3h en master, ils veulent des modalités pédagogiques beaucoup plus interactives qui prennent la forme de TD.

Remarque : Bien que l'on grave autour du problème du sous-financement des universités, il n'y a rien à envier aux autres universités qui connaissent aussi leurs problèmes. A Aix-Marseille, les étudiants de psychologie ont eu une rentrée différée à cause des sous-financements... Si on commence à se combattre entre universités, on n'arrivera pas au bout du problème.

Réponse : Nous demandons des moyens supplémentaires, mais nous sommes en bout de chaîne et toutes les universités demandent aussi des moyens supplémentaires. Nous avons un plan de retour à l'équilibre qui nous demande des économies en heures de formation. Il faut bien, si l'on maintient une offre aussi riche, que des heures soient supprimées.

Remarque : A la FDJVD, nous avons 49% de taux d'encadrement, mais il y a la note de cadrage, et le mode de calcul qu'on en fait. Nous alertons simplement que les enseignants et les étudiants ne vont pas avoir une baisse comprise entre 3% et 5%, ils vont avoir beaucoup plus. En tant que syndicat, nous nous abstiendrons donc sur ce vote.

Réponse : Nous allons clore ici. Nous remercions la sincérité et la responsabilité des directions de composantes qui constatent que leurs calculs sont à peu près identiques aux calculs réalisés par la gouvernance, contredisant ainsi la motion qui estime que nos données sont toujours moins fiables les unes que les autres.

Passage au vote avec modification de la liste pour ajouter les cinq mentions de BUT, la correction de l'erreur sur la mention de master pour les termes « *Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique* », et l'ajout de « *et de la formation* » après « *Sciences de l'éducation* ».

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 23 Vote 01 – Avis favorable	17	0	6	0

NOTES DE CADRAGE POUR L'ACCREDITATION 2027-2031

03 – Notes de cadrage pour l'accréditation 2027-2031

Les notes de cadrages ont été déposées sur l'intranet avec un filigrane sous réserve des votes en instance. L'information a été donnée aux directions de composantes pour que les équipes puissent y avoir accès dans le cadre de leur travail de création de maquettes. L'équipe accréditation a envoyé un message avec tout le programme d'accompagnement à l'ensemble des responsables pédagogiques. Des permanences seront mises en œuvre.

Par ailleurs, pour impliquer plus largement l'établissement, une réunion publique sera faite le jeudi 5 mars sur les Berges du Rhône et retransmise en direct à Porte des Alpes sur la prochaine accréditation.

La note d'accompagnement reprend des éléments transversaux, sur le calendrier universitaire, sur le nouvel outil SGCE de conception de l'offre de formation.

La note relative aux licences est plus étoffée étant donné que c'est le niveau de diplôme qui est le plus remanié pour la prochaine accréditation.

Les notes de LP et de master sont plus classiques et reprennent des éléments de réglementation notamment.

Remarque : La page intranet est très bien, et les collègues s'y réfèrent.

Question : Ce qu'il y a sur la BUL, c'est donc les versions définitives, que l'on peut diffuser ?

Réponse : Oui, mais sous réserve bien sûr de leur approbation par le Conseil d'administration.

Question : Il n'y a pas eu de modification entre l'intranet et les docs sur la BUL hormis le filigrane ?

Réponse : Aucune modification excepté le filigrane.

Question : Pour les masters à gros effectifs, il nous a été dit que l'on pouvait moduler le rapport CM/TD, parce qu'autrement ça nous faisait perdre beaucoup d'heures. Cette tolérance est toujours d'actualité ?

Réponse : Oui, pour les masters à gros effectifs, bien évidemment. Lors de la répartition des enveloppes, il a été décidé que la part CM peut être plus importante dès lors que l'on a plus d'un groupe de TD.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 23 Vote 01 – Avis favorable	15	0	8	0

CALENDRIERS DEROGATOIRES E-CANDIDAT

04 – Calendriers dérogatoires e-candidat

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 23 Vote 01 – Avis favorable	22	0	0	1

LISTES DES EO ET DES MOTIFS

05 – Liste des EO et des MOTIFS

Est soustrait de la liste et du vote, en séance, l'EO Intelligence Artificielle, société et cultures, initialement porté par ASSP.

Remarque : Nous nous retrouvons en fin d'accréditation avec de moins en moins de places en EO. Il faut maintenir le nombre de places en EO. Cette liste ne doit plus bouger, et être maintenue.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 23 Vote 01 – Avis favorable	22	0	1	0

PIECES COMPLEMENTAIRES MON MASTER

06 – Pièces complémentaires Mon Master

Sont présentées en CFVU des pièces complémentaires pour les masters *Etudes Européennes et Internationales, Métiers de l'Enseignements et de l'Éducation et Histoire, Civilisation, Patrimoine parcours Culture de l'écrit et de l'image*.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 22 Vote 01 – Avis favorable	21	0	1	0

CONVENTIONS

08 – Conventions

08.01 : Convention de partenariat de formation de la Licence Professionnelle Banque Assurance Finance

Les Parties ont décidé de coopérer dans le domaine de la formation professionnelle diplômante en alternance au profit du secteur bancaire, par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'alternance, visant à la délivrance du diplôme national de Licence Professionnelle Banque Assurance Finance.

Dans le cadre de la convention de partenariat, l'Université Lumière Lyon 2 percevra une rétribution 115 599 euros.

08.02 : Convention de partenariat de formation Master 1 MBFA

Les Parties ont décidé de coopérer dans le domaine de la formation professionnelle qualifiante en alternance au profit du secteur bancaire, par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'alternance, à savoir le MASTER 1 Monnaie Banque

Finance Assurance (MBFA) parcours « chargé d'affaires professionnel et Conseiller patrimonial ».

Dans le cadre du partenariat, l'Université Lumière Lyon 2 obtiendra une rémunération de 111 226 euros.

08.03 : Convention de partenariat de formation Master 2 MBFA

Les Parties ont décidé de coopérer dans le domaine de la formation professionnelle diplômante en alternance au profit du secteur bancaire, par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'alternance, visant à la délivrance du diplôme national du Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance

(MBFA) en alternance, parcours Chargé d'affaires professionnel et Conseiller patrimonial.

De ce fait, l'Université Lumière Lyon 2 percevra 56 644 euros.

08.04 : Convention de partenariat pédagogique Licence Professionnelle

Dans le respect de leurs attributions et compétences respectives et conformément aux différents textes précités, les Parties ont décidé de coopérer dans le domaine de la formation professionnelle diplômante en alternance, par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'apprentissage, visant à la délivrance du diplôme national de Licence professionnelle Droit, Economie, Gestion Mention : Assurance, Banque, Finance : Chargé de Clientèle

Dans le cadre de la convention, l'Université Lumière Lyon 2 se verra attribuer une somme 35 118 euros.

08.05 : Convention de partenariat pédagogique Master 1 et 2

Dans le respect de leurs attributions et compétences respectives et conformément aux différents textes précités, les Parties ont décidé de coopérer dans le domaine de la formation professionnelle diplômante en alternance, par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'apprentissage, visant à la délivrance du diplôme national Master 1 et Master 2 Droit, Economie, Gestion, Mention : Monnaie, banque, finance, assurance Parcours Chargé d'affaires professionnel. L'Université Lumière Lyon 2 percevra 70 528 euros.

08.06 : Convention spécifique de co-accréditation GOPP

La présente convention a pour objet de déterminer, entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'Université Claude Bernard Lyon 1, les termes de l'organisation et du fonctionnement de la co-accréditation à délivrer le diplôme de licence mention « Economie et gestion » parcours « Gestion opérationnelle et pilotage de la performance », en conformité avec l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

08.07 : Convention de partenariat CPGE

L'Université Lumière Lyon 2 et le lycée Michel Montaigne contribue ensemble à la fluidification et à la sécurisation des parcours des étudiants de CPGE en leur proposant des passerelles pour une réorientation ou une poursuite d'études dans notre établissement.

08.08 : Avenant n°1 à la Convention FORSE

Par la convention n°348-2-0, signée en date du 10 février 2023, l'Université Lumière Lyon 2, l'Université de Rouen et le Cned ont défini les modalités administratives, techniques et financières du Campus numérique FORSE et des dispositifs de formation à distance qui y sont délivrés.

Les modalités de cette convention ayant évolué, les parties se sont retrouvées afin d'actualiser la convention par le présent avenant.

08.09 : Avenant à la convention de partenariat portant sur la Licence Sciences de l'éducation et de la formation parcours écoles travail social (EFTS)

Le présent avenant a pour objet la fermeture progressive du parcours écoles travail social du diplôme Licence Sciences de l'éducation et de la formation.

De plus, cet avenant permet l'établissement d'une prorogation d'une année à la convention approuvée par le Conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2, le 28 octobre 2022.

08.10 : Convention de partenariat relative à la préparation à l'agrégation d'anglais 2026

L'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour organiser une préparation à la session 2026 de l'agrégation externe d'anglais et établissent à cet effet la présente convention.

08.11 : Convention de partenariat relative à la préparation à l'agrégation d'espagnol 2026

L'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour organiser une préparation à la session 2026 de l'agrégation externe d'espagnol et établissent à cet effet la présente convention.

08.12 : Convention de partenariat relative à la préparation à l'agrégation d'allemand 2026

L'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour organiser une préparation à la session 2026 de l'agrégation d'allemand et établissent à cet effet la présente convention.

Question : Sur l'avenant FORSE, l'alternant a deux mois pour retrouver un nouvel employeur, et si non, il doit repayer ses droits. Y a-t-il des mesures d'accompagnement qui sont prévus ?

Réponse : Les étudiants dans cette situation sont rebasculés en formation initiale et deviennent redevables uniquement des droits nationaux d'inscription de licence.

Question : Pourquoi la fermeture du parcours Travail Social ?

Réponse : C'est la réforme du diplôme d'état qui rend impossible la venue en cours des étudiants, ainsi que les intervenants qui étaient, au vu des effectifs lourds, dans l'incapacité de pouvoir dispenser des cours dans les écoles de travail social, ou bien avec des dispositions hybrides peu satisfaisantes.

Nombre de présents ou représentés : 19
Vote 01 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
18	0	1	0

QUESTIONS DIVERSES

Des professeurs assument clairement qu'ils ne respecteront pas les MCCC. Nous souhaitons rappeler que les MCCC sont votées et qu'elles doivent être respectées.

Réponse : Les étudiants concernés peuvent nous contacter en nous indiquant les MCCC qui n'ont pas été respectées, et nous rappellerons la règle à l'enseignant, et le cas échéant prévoir une annulation et reprogrammation de l'épreuve pour faire appliquer nos MCCC.

Fait à Lyon, le 27 février 2026

Stéphane CADIOU
Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

